

Association  
**STOP SUICIDE**

c/o Maison des Associations  
rue des Savoises 15 1205 Genève  
++41(0)22/320.55.67 stopsuicide@hotmail.com

A la présidente et aux députés  
du Grand conseil genevois

Genève, le 20 septembre 2001

**concerne** : pétition contre les sites Internet qui prônent le suicide des jeunes

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés,

Nous vous remettons, aujourd'hui, en l'honneur de l'article 11 de la Constitution de la République et canton de Genève, une pétition forte de 1'500 signatures contre les sites Internet qui prônent et favorisent le suicide des adolescents, notamment en fournissant armes et médicaments, en glorifiant le suicide d'autres jeunes et par d'autres moyens.

L'objet de la pétition est d'inviter votre conseil à entamer les recherches nécessaires, afin de voir si de tels sites existent en français et de les faire interdire, comme cela se fait avec les sites pédophiles et néonazis.

Selon l'article 115 du Code pénal suisse, l'incitation au suicide est passible de 5 années de réclusion ou de l'emprisonnement. Selon l'article 118 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, celle-ci doit « protéger la santé » des résidents suisses. Dès lors, nous estimons que restreindre au possible l'incitation au suicide n'est pas restreindre les libertés individuelles.

Le suicide est un acte libre. Et il n'est, en aucun cas, notre but d'interdire le suicide. Pourtant, il est démontré que souvent –trop souvent– des adolescents ou jeunes adultes font une tentative de suicide, parce qu'ils ont été influencés. Donc, ces sites sont des dangers.

Parce que le suicide est la première cause de mortalité des 15-24 ans, bien avant les accidents de voiture, il est important de commencer une réelle prévention du suicide. Celle-ci s'inscrit, bien évidemment, dans le long terme et doit faire preuve d'une intense réflexion, d'une consultation entre les divers membres des organes de prévention et du Département de l'instruction publique. Toutefois, il existe des moyens très simples de prévenir efficacement le suicide. Premièrement, la propagation d'informations de prévention du suicide, notamment dans les lieux d'encadrement des jeunes –savoir que des numéros de téléphones d'aide, des sites Internet de prévention et des lieux d'écoute existent est primordial. Le deuxième axe de prévention, et c'est là le but premier de la pétition, est une sensibilisation des jeunes face à ces sites Internet. Il faut éviter que des jeunes ne se retrouvent sur un de ces sites en ayant simplement entré « suicide » sur leur moteur de recherche, car il leur présentera l'acte suicidaire comme banal et encouragera leurs envies suicidaires au lieu de les canaliser.

Nous ne décrivons pas l'horreur. Nous tentons, simplement, de faire comprendre que la liberté de chacun n'est pas d'avoir accès à des sites, qui prônent quelque chose qui mérite réclusion ou emprisonnement selon la loi suisse, mais d'avoir accès à des sites de prévention du suicide, des sites d'écoute et de partage.

Banaliser le suicide est très dangereux. C'est ce que font ces sites. Pourtant, en voulant éviter, au possible, de parler de suicide, on y met un voile de honte qui empêche les adolescents de parler de leurs idées et de leurs réflexions. L'action de l'Association **STOP SUICIDE** s'inscrit parfaitement dans cette idée de prévention du suicide par la sensibilisation de la population, par un combat quotidien contre le tabou qui entoure encore, dans toutes les sphères de notre société, la question du suicide.

Il est évident que l'interdiction des sites Internet est une chose très difficile, notamment au niveau législatif. Pourtant, il nous semble important que le Grand conseil entame une réflexion profonde sur l'impact qu'ont ces sites sur les jeunes et ce que représente, pour lui, le suicide des jeunes. Car, et nous tenons encore à le rappeler ici, à Genève, le suicide tue chaque année plus de jeunes que n'importe quelle autre cause de décès.

En vous remerciant de tenir compte de notre pétition, nous vous faisons part, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés, au nom de **STOP SUICIDE**, de nos salutations les meilleures.

pour **STOP SUICIDE**  
Aurélie Jaecklé et Florian Irminger  
*présidents*